

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF



18ème Rallye Régional de Beuzeville Honfleur
2 / 3 - Novembre 2019

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier sportif complète le règlement standard des rallyes français 2019.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 26 Août 2019		
Ouverture des engagements	Lundi 2 Septembre 2019		
Clôture des engagements	Lundi 21 Octobre 2019	23h59	
Mise à disposition du carnet d'itinéraire	Samedi 26 Octobre 2019	9h00 - 19h00	Sandwicherie " A MA FACON " 354 rue Louis Gillain Beuzeville (27210)
	Samedi 2 Novembre 2019	9h00 - 19h00	
Dates et heures des reconnaissances			Voir article 6.2.6P
Horaire officiel			☎ : 3699
Vérifications administratives	Samedi 2 Novembre 2019	14H00 - 17H00	Garage - LV AUTOS 27 ZAC de La Carrellerie BEUZEVILLE 27210
Vérifications Techniques	Samedi 2 Novembre 2019	14H15 - 17H15	Garage - LV AUTOS 27 ZAC de La Carrellerie BEUZEVILLE 27210
1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Samedi 2 Novembre 2019	14H00	Communauté de Communes Av.46 Royal Marine Commando BEUZEVILLE 27210
Publication des équipages admis au départ et des heures & ordres de départ de la 1ère étape	Samedi 2 Novembre 2019	18H30	Communauté de Communes Av.46 Royal Marine Commando BEUZEVILLE 27210
Briefing écrit	Samedi 2 Novembre 2019		Remis aux vérifications administratives
Départ de la 1ère étape – 1ère voiture Régional	Dimanche 3 Novembre 2019	8h45	Parc fermé Communauté de Communes Av.46 Royal Marine Commando BEUZEVILLE 27210
Arrivée de la 1ère étape – 1ère voiture Régional	Dimanche 3 Novembre 2019	13H42	Parc fermé Communauté de Communes Av.46 Royal Marine Commando BEUZEVILLE 27210
Permanence du rallye	Samedi 2 Novembre 2019 Dimanche 3 Novembre 2019		PC Course Communauté de Communes Av.46 Royal Marine Commando BEUZEVILLE 27210
Publication des résultats officiels du rallye	Dimanche 3 Novembre 2019	30 mn après arrivée du dernier concurrent	Parc Fermé Parking Quai Gallien Honfleur 14600
Proclamation des résultats	Dimanche 3 Novembre 2019	16h30	Sur Podium Arrivée Parking Quai Gallien Honfleur14600

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

L'Association Sportive Automobile de Normandie organise les 2 & 3 novembre 2019, en qualité d'organisateur administratif, avec le concours de l'écurie Saint-Hélér - en tant qu'organisateur technique, un Rallye Automobile Régional, en doublure d'un rallye National :

18ème RALLYE REGIONAL DE BEUZEVILLE HONFLEUR

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° **574** en date du **30/07/2019**

Organisateur Technique

Nom :	Ecurie SAINT-HELIER
Président :	Alain DANIERE
Adresse :	Espace Champion – 297 Rue Louis Pasteur – 27210 BEUZEVILLE
Téléphone :	02.32.57.51.09
Email :	ecuriesainthelie@orange.fr
Site internet	www.ecuriesainthelie.fr
Secrétariat du rallye jusqu'au jeudi 31 octobre 2019 :	Espace Champion – 297 Rue Louis Pasteur – 27210 BEUZEVILLE
Permanence du rallye le vendredi 1 ^{er} novembre 2019 :	Espace Champion – 297 Rue Louis Pasteur – 27210 BEUZEVILLE

Organisateur Administratif

Nom :	ASA Normandie
Présidente :	Françoise MAWDSLEY
Adresse :	292 route de Dieppe – 76960 NOTRE DAME DE BONDEVILLE
Téléphone / Fax :	02.35.76.95.49
Email :	asa.normandie@orange.fr
Site internet	www.asa.normandie.pagesperso-orange.fr

1.1P. OFFICIELS

Observateur FFSA.....

Collège des commissaires Sportifs

Présidente.....	MAWDSLEY Françoise	1303	1653
Membre.....	LARUE Annick	1309	19109
Membre.....	AUBERT Marc	1307	40515
Directeur de Course	LEFORESTIER Jean Claude	1318	1756
Directeur de Course adjoint (PC - Secrétaire).....	JARDIN François	1303	20414
Directeur de Course adjoint – ES	OVIEVE Alain	1318	196080
Directeur de Course adjoint (Véhicule tricolore).....	CARTERON Michel	1308	8442
Directeur de Course adjoint (Véhicule damier).....	LE GALL Jacques	0413	9383
Directeur de Course Délégués aux ES :	MAWDSLEY Joachim	1303	15063
	DENIS Didier	1318	162362
	BELY Jean	1318	145422
	VARANGLE Lucien	1307	36384
	GUEGAN Jean Michel	1318	8072
Médecin chef	Dr PROD'HOMME Didier	1318	230341
Chargé des relations concurrents	CHRISTEL Claude	1303	9367
Commissaires Techniques			
Responsable.....	SALENNE Jacques	1306	18219
Membre.....	DESSE Jean Michel	0112	5538
Membre.....	OLLIVIER Claude	1303	16353
Membre.....	LEFEVRE Philippe	1307	47599
Membre.....	BLOT William (Stagiaire)	1318	236179
Juge de Faits	LEVAVASSEUR Francis	1318	5849

Classements VOISIN Raphael

1308

211834

1.2P. ELIGIBILITE

Le **18ème Rallye Régional de Beuzeville Honfleur** compte pour :

- ✓ La Coupe de France des Rallyes 2020 – Coefficient 2
- ✓ Le Championnat du Comité Régional de Normandie
- ✓ Challenge Association Sportive Automobile de Normandie

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives auront lieu le :

Samedi 2 Novembre 2019 de 14H00 à 17H00
Garage LV AUTOS 27 - ZAC de La Carrellerie - BEUZEVILLE 27210

ATTENTION !

Aucune convocation ne sera envoyée. Les heures de convocations individuelles seront disponibles sur le site internet www.ecuriesainthelie.fr

Les vérifications techniques auront lieu le :

Samedi 2 Novembre 2019 de 14H15 à 17H15
Garage LV AUTOS 27 - ZAC de La Carrellerie - BEUZEVILLE 27210

Les vérifications finales seront effectuées :

Parc Fermé d'arrivée (Structure)
Parking Quai Gallien – 14600 HONFLEUR

En cas de réclamation :

Garage TERRIER – Rue Jean Lepeudry – 14600 HONFLEUR

Taux horaire de la main d'oeuvre :

60,00 € T.T.C.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA 2019

ARTICLE 3P. CONCURENTE ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTION

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **18ème Rallye Régional de Beuzeville Honfleur**, doit adresser la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée, signée avant le **Lundi 21 Octobre 2019 minuit**, (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante:

RALLY-GT
55 route Départementale – 27440 GAILLARDBOIS-CRESSEVILLE

Mail : rvoisin@rallygt.fr	Portable : 06.51.77.62.54	Fax : 09.89.03.24.34
----------------------------------	----------------------------------	-----------------------------

En accord avec l'article 312 du CSI, les équipages auront la possibilité de s'engager via un formulaire d'engagement électronique. Les conditions d'engagement ou de désistement seront les mêmes que pour un engagement papier. Pour s'engager numériquement, veuillez cliquer sur le lien suivant :

<http://www.engagements.normandie.rallygt.fr>

Nous attirons votre attention sur l'importance de bien lire les conditions d'engagement en ligne. Pour toute information, veuillez contacter **RALLY-GT** au 06.51.77.62.54.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **100 voitures maximum pour l'ensemble des 2 rallyes (national et régional confondus avec un maximum de 40 régionaux).**

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- **avec** la publicité facultative des organisateurs : **295 €**
- **sans** la publicité facultative des organisateurs : **590 €**

Pour les membres de l'Ecurie Saint-Hélier, une remise de 30,00 € sera effectuée par membre participant au 18ème rallye Régional de Beuzeville Honfleur 2019.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que **si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.**

Tout concurrent forfait avant le **lundi 28 octobre 2019 minuit** sera intégralement remboursé (n° appel : 06.51.77.62.54). Entre cette date et le début des vérifications administratives du rallye, une retenue de **40%** sera appliquée. **L'engagement sera acquis ensuite à l'organisateur.** Tout forfait doit être confirmé par écrit, par télécopie ou par messagerie électronique.

FORFAIT : Conforme au règlement standard FFSA. Les chèques ne seront encaissés qu'après les vérifications administratives

3.3P. ORDRE DE DEPART

Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.2P. PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.2.3P. ROUES DE SECOURS

A tout moment du rallye, le nombre de roue de secours à bord des voitures sera de UN minimum et DEUX maximum, y compris pour les voitures homologuées sans roues de secours (sauf voitures du groupe GT de Série).
Les roues de secours devront être conformes à la définition des pneumatiques.
Les roues galettes sont interdites.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

1ère étape : Parc assistance sur la Zone Artisanale 46ème Avenue Royal Marine Commando de BEUZEVILLE (27210).

Dans chaque Parc Assistance il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, d'un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de deux ans.
- D'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures.
- De disposer sous chaque voiture de course, d'une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance d'une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.
- De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc assistance.
- En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de **200 €** sera appliquée pour chaque infraction constatée. Le montant est conservé par l'organisateur.

4.7P. EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conformes à la liste N° 16 devront être obligatoirement dégoupillés **ou armés** à partir de **la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.**
En cas de non-respect :

- **Avant le départ du rallye : mise en conformité**
- **Pendant le rallye : pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.**

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtes du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140 mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également la voiture 0 si elle est en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans de cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation).

L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare brise (voir article 4.1.1.)

La surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

5.1.7P. PILOTES - COPILOTE

Les noms du pilote et du copilote ainsi que le drapeau de la nationalité apparaîtront sur les vitres arrière latérales de la voiture (hauteur maximum : 10 cms), sous peine d'une pénalité de 80€.

Dans le cas d'un licencié handicapé, un pictogramme normalisé figurera à côté du nom dudit licencié.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le **18ème Rallye Régional de Beuzeville Honfleur** représente un parcours total de **93,540 kms**.

Il est divisé en **1 étape et 2 sections**.

Il comporte **2 épreuves spéciales** pour une longueur totale chronométrée de **39,820 kms (42,61 %)**

Les épreuves spéciales sont :

- ES n° 1 / 3	15,040 kms
- ES n° 2 / 4	4,870 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire / itinéraire horaire" (voir annexe 1)

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA 2019.

6.2.8P.

Les reconnaissances auront lieu les :

Samedi 26 Octobre 2019	9h00 – 19h00
Samedi 2 Novembre 2019	9h00 – 19h00

Le nombre de passage est limité à **3 maximum**. Des contrôles différents seront effectués pour les ES 1/3 et 2/4, communes au rallye National et Régional.

Le document de contrôle des reconnaissances à remplir par chaque équipage devra être obligatoirement redonné au Podium de Départ.

Tout équipage ayant un mauvais comportement lors des reconnaissances pourra se voir sanctionner par le Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.1P. DEPART

Conforme au règlement standard FFSA 2019.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P.

Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble ou combinaison orange
- Directeur de Course : Chasuble rouge
- Commissaire Technique : Chasuble noire
- Relations concurrents : Chasuble rouge
- Médecin : Chasuble blanche

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA 2019.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA 2019.

ARTICLE 10P. PRIX - COUPES

La remise des coupes se déroulera le dimanche 3 Novembre 2019 à partir 15 h 30, Podium d'arrivée – Parking Gallien à HONFLEUR (14600).

Prix en espèces	1er	2ème	3ème	4ème	
Scratch :	295 €	200 €	125 €	75 €	
Classes :	260 € (1 à 4 partants)	175 € (5 à 10 partants)	100 € (11 à 15 partants)		
Féminin : (équipage 100% féminin)	150 € (1 à 2 partantes)	80 € (+ 2 partantes)			

Les classes R1A, R1B, FR2, R2B, R2C, R2J, R3C, R3D et R3T seront respectivement confondus avec les classes R1, R2, R3.
Les groupes N et FN, A et FA sont confondus dans chaque classe comme il est précisé dans la réglementation générale.

Les coupes seront distribuées sur le podium d'arrivée et les récompenses seront envoyées la semaine suivante.

Pour les classes inférieures à 3 partants, 50% des prix seront distribués.

Une coupe sera remise aux quatre premiers du Scratch, et à chaque équipage recevant un prix pour la classe.

Une coupe sera remise au vainqueur du scratch, pour le challenge " Denis Delahaye ".

Le classement scratch sera mis à disposition sur le site de l'écurie (www.ecuriesainthelie.fr) et aucun tirage de ce classement ne sera donné lors de cette remise de coupe.

ANNEXES

Annexe 1-1 :

Pour rappel, le Carnet d'itinéraire (Road Book) sera à retirer à :

Sandwicherie " A MA FACON "
354 rue Louis Gillain
27210 BEUZEVILLE

Coordonnées GPS : 49°20'40.92"N - 0°20'55.73"E

Annexe 1-2 : Vérifications administratives

Tout concurrent ne pouvant pas respecter l'horaire de convocation aux vérifications administratives, devra le signifier à l'organisation, en appelant le numéro suivant :

06.51.77.62.54 – RALLY-GT Association

Annexe 1-3 : Itinéraire Horaire (Timing) :

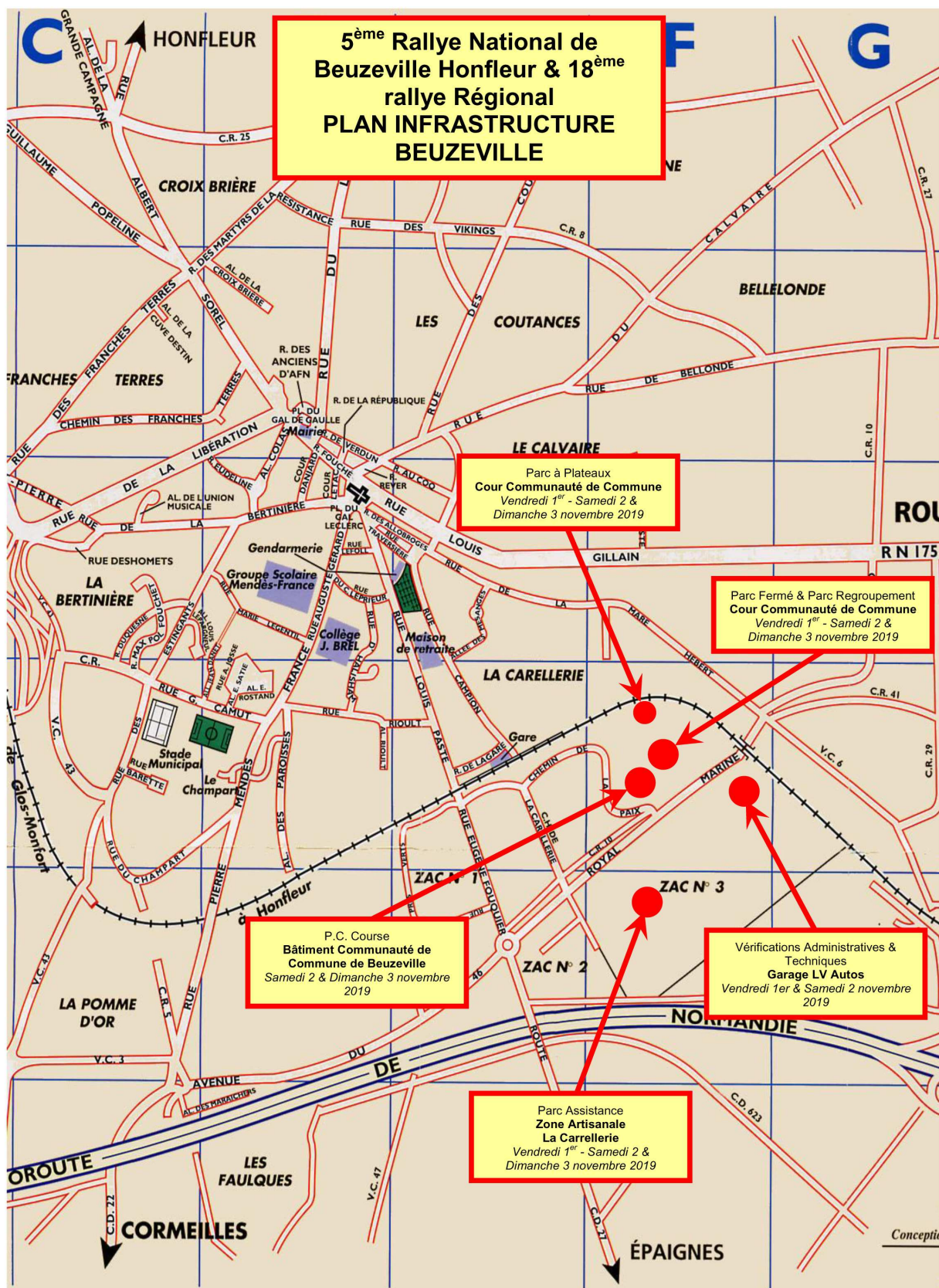
ITINERAIRE

18ème Rallye Régional de Beuzeville Honfleur						
ITINERAIRE et CONTRÔLES						
Lever du soleil 07 h 50						
Etape 1 <i>Dimanche 3 Novembre 2019</i>						
CH ES	Lieux	ES Distance	Liaison Distance	Total Distance	T.I.	1ère voiture
Départ Etape 1						
Parc Fermé - Cour Communauté de Commune BEUZEVILLE			0,000	0,000		
CH 0	Entrée - Assistance A		0,170	0,170		08:45
Zone Assistance A - Zone Artisanale Beuzeville						00:30
CH 0A	Sortie - Assistance A					09:15
CH 1	Avant ES n° 1 - Saint-Benoit d'Hébertot		9,040	9,210	00:15	09:30
ES 1	Départ ES n° 1 - SAINT-BENOIT D'HEBERTOT	15,040			00:03	09:33
CH 2	Avant ES n° 2 - Honfleur		7,900	32,150	00:35	10:08
ES 2	Départ ES n° 2 - HONFLEUR	4,870			00:03	10:11
Contrôle de passage sur podium Honfleur						
CH 2A	Entrée - Parc Regroupement 1		17,860	54,880	00:45	10:56
Regroupement 1 : Cour Communauté de Commune / Beuzeville						01:00
Sortie - Parc Regroupement 1						
CH 2B	Entrée - Assistance B		0,170	55,050		11:56
Zone Assistance B - Zone Artisanale Beuzeville						00:30
CH 2C	Sortie - Assistance B					12:26
CH 3	Avant ES n° 3 - Saint-Benoit d'Hébertot		9,040	64,090	00:15	12:41
ES 3	Départ ES n° 3 - SAINT-BENOIT D'HEBERTOT	15,040			00:03	12:44
CH 4	Avant ES n° 4 - Honfleur		7,900	87,030	00:35	13:19
ES 4	Départ ES n° 4 - HONFLEUR	4,870			00:03	13:22
CH 4A	Arrivée Final - Parc Fermé HONFLEUR		1,560	93,460	00:20	13:42
PODIUM ARRIVEE - Parking Quai Gallien						
<i>Pas de pénalités pour avance sur Podium Arrivée CH 9A - Parking Gallien - HONFLEUR</i>						
Total Etape 1						
		39,820	53,640	93,460		42,61%
Coucher du soleil 17 h 35						

Annexe 1-4 : Infrastructure BEUZEVILLE : Samedi 2 et Dimanche 3 Novembre 2019

Les assistances pourront se mettre en place dès le vendredi soir, sur la Zone Artisanale – Avenue du 46ème Royal Marine Commando. Un panneau vous indiquera le lieu exact pour l'emplacement des remorques porte voiture. Tout autre endroit de stationnement est **INTERDIT**.

L'emplacement occupé par un concurrent devra se trouver sur la partie asphaltée. L'autorisation qui nous a été donnée, vous permettant d'accéder à ce lieu, stipule qu'il vous est interdit d'empiéter sur les surfaces herbeuses, et que vous ne laissez aucune trace de votre passage (détritus, trace d'huile sur le sol,). Votre responsabilité sera engagée pour toutes infractions à ces demandes.



RESERVE A L'ORGANISATION			18ème RALLYE REGIONAL BEUZEVILLE-HONFLEUR					01-02-03 NOVEMBRE 2019	
N° course	Rang inscription	Date inscription	GROUPE	CLASSE	TRESORIER			VERIFICATIONS	
					Date	Mode	Montant	Administratives	Techniques

	CONCURRENT		1e CONDUCTEUR		2e CONDUCTEUR		VOITURE	
Nom							Marque	
Prénom							Type (ex: 205 GTI)	
Sexe	☐ H	☐ F	☐ H	☐ F	☐ H	☐ F	Immatriculation	
Date de naissance								
Lieu de naissance							Année	
Groupe sanguin Rh							Cylindrée	
Adresse							Poids	
							N° Moteur	
Complément							Turbo	
Code Postal							Fiche d'homologation n°	
Ville							Passeport technique n°	
Téléphone							Spécificité	4 roues motrices
Tél portable (pc sécurité)								Kit-Car
Mail							GROUPE	Super 1600
N° permis de conduire								Super 2000
Permis délivré par								GT 10
Permis délivré le								FRC - French Rally Car
Code ASA	Licence							WRC - World Rally Car
Nom de l'ASA								
Nom de votre Ecurie								

Date limite de dépôt : **Lundi 21 Octobre 2019 à 23h59**

Tarif et Règlement : **295 euros**

Nous déclarons sur l'honneur ne pas être sous le coup d'une suspension de permis de conduire, ni de licence FFSA.	Signature Pilote	Signature Copilote
Nous soussignés ci-dessus, déclarons avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve ainsi que de la Réglementation sur les Prescriptions Générales des Rallyes, telles qu'elles ont été établies par la FSFA.		
DOPAGE : Par la présente, nous reconnaissons avoir pris connaissance de la Réglementation Anti-Dopage et nous soumettrons à tout contrôle de médecins accrédités.		

Règlement libellé à l'ordre de :

Ecurie St Hélier

Fait à :

Le :

Signature